

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 février 2017

Objet : RS - Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de création d'un réseau d'assainissement, de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat sur la commune de Curienne et pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 3

François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet

• assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Aubin Curtoud - Florian Maitre - Marine Nuytten Wiki - Florent Guillaume - Nathalie Racine

Bureau du 09 février 2017

délibération n° 006-17

objet **RS - Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de création d'un réseau d'assainissement, de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat sur la commune de Curienne et pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, indique que les hameaux de Fornet et Boyat sur la commune de Curienne ont été classés en zonage d'assainissement collectif. En effet, la nature des sols et la configuration du bâti ne permettent pas la mise en œuvre de systèmes d'assainissement non collectif efficaces (87 habitations). Chambéry métropole – Cœur des Bauges a donc étudié un projet de création d'un réseau d'assainissement collectif sur le secteur.

Ces travaux sont intégrés au contrat de bassin versant du lac du Bourget (opération A1-3-8). Ils consistent à collecter gravitairement l'ensemble des habitations classées en assainissement collectif au zonage et à raccorder les effluents sur le réseau existant situé au point haut du hameau de la Boisserette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré.

A cette occasion, le réseau d'eau potable en partie vétuste (canalisations en fonte grise), sera restructuré en fonte ductile de diamètres 100 et 60 mm. Les branchements particuliers actuellement en plomb seront repris sous voirie publique, et seront équipés d'un regard compteur en limite de propriété. Un secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette par le réservoir du Boyat sera créé.

Pour l'ensemble de ces travaux, il est proposé de passer un marché selon une procédure adaptée, composée d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles :

- tranche ferme : raccordement du collecteur d'eaux usées existant au réseau de Challes-les-Eaux, création du collecteur de transport entre les hameaux de la Boisserette et de Fornet et pose d'un réseau d'eau potable en fouille commune avec les eaux usées pour le secours du hameau de la Boisserette,
- tranche optionnelle n° 1 : création du collecteur de transport entre les hameaux de Fornet et de Boyat, pose d'un réseau d'eau potable en fouille commune avec les eaux usées pour le secours du hameau de la Boisserette jusqu'au réservoir de Boyat,
- tranche optionnelle n° 2 : création d'un réseau de collecte eaux usées pour desservir les hameaux de Fornet et de Boyat, restructuration du réseau de distribution d'eau potable de ces hameaux et reprise des branchements particuliers.

Le montant estimé des travaux s'élève à 2 150 000 € HT décomposés comme suit :

	Eaux usées	Eau potable	Total
Tranche ferme	505 000 €	195 000 €	700 000 €
Tranche optionnelle 1	387 000 €	274 000 €	661 000 €
Tranche optionnelle 2	493 000 €	296 000 €	789 000 €
TOTAL	1 385 000 €	765 000 €	2 150 000 €

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 €,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de création d'un réseau d'assainissement et de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat sur la commune de Curienne et pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer le marché à intervenir et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 006-17

Objet de l'acte :	RS - Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de création d'un réseau d'assainissement, de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat sur la commune de Curienne et pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	09 février 2017
Annexe :	Plan travaux Fornet Boyat;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19043H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19043H1

Date de transmission en Préfecture :	20 février 2017
Date de réception en Préfecture :	20 février 2017